

Créaventures® au collège Les petites entreprises des collégiens ne connaissent pas la crise

Ils ont de la créativité à revendre, les quelque 200 élèves des 9 établissements - dont deux du Pays de Monts - participant à l'édition 2009/2010 des Créaventures® au collège ! Ce programme de sensibilisation des collégiens à la création d'entreprises a clos sa 3^{ème} édition par une rencontre inter-établissements, le 3 juin dernier à la salle des Quatre Rondes d'Aizenay. L'occasion de présenter les 10 projets lauréats sur les 50 idées de création d'entreprise virtuelle imaginées par les entrepreneurs en herbe...

Le concept progresse en Pays Yon et Vie et essaime en Pays de Monts

C'est sur le territoire Yon et Vie que les Créaventures® au collège sont nées en 2007, à l'initiative du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, soucieux de titiller la fibre entrepreneuriale des jeunes. Organisées en lien avec l'inspection académique, elles sont mises en œuvre par la société d'économie mixte Oryon et le cabinet

nantais Kiose (concepteur du programme), avec le soutien du Crédit Mutuel. C'est dans le cadre de l'Option facultative de Découverte Professionnelle (ODP) qu'est proposé aux élèves de 3^{ème} et leurs enseignants un parcours en 20 heures et en 5 étapes : Choisir une idée d'activité nouvelle - Découvrir l'environnement du créateur - Découvrir le métier de créateur d'entreprise - Étudier le marché à partir de l'activité choisie - Visiter une entreprise.

Après deux années expérimentales, la 3^{ème} édition aura ainsi réuni 9 établissements, soit 4 de plus que l'an passé :

- 7 collèges sur les 11 du Pays Yon et Vie : Antoine de Saint-Exupéry (Belleville-sur-Vie) - Les Gondoliers, Richelieu, Saint Louis (La Roche-sur-Yon) - Puy Chabot (Le Poiré-sur-Vie) - Sainte Marie et Alexandre Soljenitsyne (Aizenay).
- les deux collèges de Saint-Jean-de-Monts (Les Lauriers et du Pays de Monts), preuve s'il en est que le concept entre dans une phase plus "mature" et essaime !

Les "Créaventuriers" ont eu la fibre autant écologique qu'économique et sociale...

Avec donc 50 projets nés de leur imagination fertile, les participants ont explosé tous les records. Sur le nombre, on relève bien quelques idées "originales" : du peigne distributeur de gel au papier toilette coloré avec BD ! Ou encore la motivation d'un collégien à devenir chef d'entreprise parce que "n'aimant pas être commandé" ! Mais, le jury de professionnels ayant procédé à la sélection des 10 projets peut en attester : créativité et travail de plus en plus fourni ont caractérisé l'excellent cru 2009/2010 :

- Collège Sainte Marie : LE NÉON BAR A THEMES, bar à thèmes le soir, restaurant ouvrier le midi,
- Collège Gondoliers : SUR LA ROUTE DELICIAS, bus à impériale aménagé en restaurant ambulant Tex Mex sur la côte vendéenne,
- Collège Alexandre Soljenitsyne : FOYER MOBILE, camion-foyer d'activités jeunes en milieu rural, équipé de jeux,
- Collège Alexandre Soljenitsyne : LIGHT SPORT, bande lumineuse pour délimiter les terrains de sport,
- Collège les Lauriers : ECO DEL, lampadaire écologique solaire,
- Collège du Pays de Monts : L'ANOFRIGO, mini frigo portatif.

Retrouvera-t-on un jour ces projets sur le marché ? Qui sait... Certains d'entre eux ont fait l'objet d'une présentation si convaincante que Bernard Perrin, président de la commission Économie du Pays Yon et Vie, a renouvelé son souhait de les voir approfondis par les élèves ingénieurs du territoire ! Rendez-vous à la prochaine rentrée...



Les projets (de gauche à droite et de de bas en haut) : 1 - Anofrigo / 2 - Sur la route Delicias / 3 - Eco-compacteur / 4 - Foyer mobile / 5 - Jardi Fun / 6 - Light Sport / 7 - Eco Del / 8 - Néon Bar à thèmes / 9 - Tout en main Tout en 1

- Collège Antoine de St Exupéry : TDSF & CIE, Éco-Compacteur, poubelle automatique et écologique, compactant les déchets ménagers,
- Collège Richelieu : JARDISCHOOL, création de minis potagers dans les collèges et lycées,
- Collège Puy Chabot : TOUT EN MAIN TOUT EN 1, kit outil de bricolage tout en 1,
- Collège Saint Louis : JARDI FUN, location de parcelles de jardinage et services complets s'y rapportant,

Contacts

Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie
Naïma BOUAKAZ
Tél. 02 51 06 98 77
Email : syndicatyonetvie@wanadoo.fr

ERA - Laboratoire d'Archéologie
Stéphanie et Gérard Bénétéau-Douillard
Tél. 02 51 28 05 85
Email : contact@erarcheo.com

L'entretien "tout fait main"

Enfin, ERA aimait les 27 avril et 3 juin deux sessions de formation à la gestion et à l'entretien des sites (2 autres sessions suivront en 2011). Une quinzaine d'agents territoriaux et membres d'associations patrimoniales ont d'abord bénéficié d'un apport théorique en matinée, histoire de se familiariser avec l'archéologie et le patrimoine. L'après-midi, c'est sur le terrain (à Chaillé-sous-les-Ormeaux et à Aizenay) que chacun a expérimenté les vertus du "tout fait main" (serpe, sécateur, fourche, mais aucun outil mécanique ou thermique destructeur) et découvert "ce qu'il ne faut surtout pas faire" : d'un pont mégalithique recouvert de béton aux structures en pierres sèches détruites par l'arrachage de plantes, ronces ou arbustes !

Autant d'invitations à (re)connaître et à respecter ce très ancien et fragile héritage, méconnu localement, et par là contribuer à sa conservation et sa transmission aux générations futures...



7 énormes blocs mégalithiques à La Lardière - Chaillé-sous-les-Ormeaux.

www.paysyonetvie.fr

Le Pays Yon et Vie sur internet

Le Pays Yon et Vie s'affiche sur la toile à l'adresse www.paysyonetvie.fr : une mine de données pour découvrir notre territoire dans toutes ses dimensions et connaître son actualité en temps réel. Vous y trouverez toutes les informations utiles sur son organisation et ses actions, notamment sur les thèmes traités dans ce magazine !

Editorial



Jacques AUXIETTE
Président du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

Bien vivre en Pays Yon et Vie, cela suppose...

d'y bien respirer : dans la continuité de la thermographie aérienne, nous vous présentons dans ces pages les résultats du Bilan Carbone® du Pays Yon et Vie, première étape vers son futur Plan Climat. Il s'agit de diminuer de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, de les diviser par 4 d'ici 2050. Sans logique culpabilisatrice ou anxiogène, mais à partir des intelligences et des volontés partagées. En considérant que la prise en compte du changement climatique peut également faire progresser notre territoire. > page 1

d'y bien aller à tout âge : je vous invite également à prendre connaissance du Diagnostic Santé du Pays Yon et Vie, analyse fine et objective des forces et faiblesses du territoire et réflexion prospective destinée à dimensionner au mieux son offre de soins aux besoins et attentes des populations. Même si nous ne maîtrisons pas la compétence Santé, nous avons l'ambition d'encourager toutes initiatives et expérimentations, pour que chacun jouisse du droit inaliénable à "sa" santé. > page 2

d'y bien apprendre et entreprendre : la troisième édition des Créaventures® au Collège a vu deux établissements du Pays de Monts rejoindre - et valider l'intérêt croissant - de notre programme de sensibilisation à la création d'entreprises. C'est une façon ludique et pédagogique de motiver nos jeunes à l'entrepreneuriat, voire de faire naître chez certains des vocations de dirigeants d'entreprise... donc de faire des "créaventuriers" d'aujourd'hui les animateurs de notre développement économique de demain ! > page 4

de bien profiter de ses attraits : notre projet de mise en valeur du patrimoine archéologique et rural ancien vise à favoriser l'appropriation de notre histoire, la conservation et la protection d'un précieux héritage de notre passé le plus lointain, que nous aurons à transmettre à notre tour aux générations futures. Il contribue à construire une offre touristique comme un atout économique et à développer notre offre culturelle accessible à tous. Alors, à bientôt, sur le futur "sentier des mégalithes" ! > page 4



Dépot légal de mars 2005 ISSN 1772-8304 - Directeur de la publication : Jacques Auxiette
Rédaction - Éric Doupe / ERA / Pays Yon et Vie - Distribution - Mésopotam - Tirage : 51 000 ex
Contacts : Céline Doucet, Directrice - Cindy Nelles, Secrétaire - 15 rue Pierre Bérégovoy / 85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 06 98 77 - Fax 02 51 08 84 53 - Email : syndicatyonetvie@wanadoo.fr

Bilan carbone du Pays Yon et Vie

Il y a de la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre dans l'air !

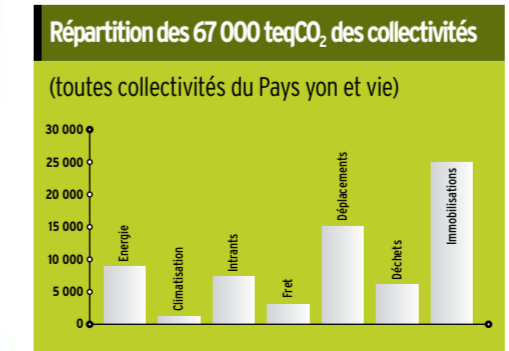
Première étape vers un Plan Climat Énergie Territorial, le Pays Yon et Vie dispose d'un "état zéro" de ses émissions de gaz à effet de serre : son Bilan Carbone®, avec ses volets "Patrimoine et Services" pour les collectivités et "Territoire" pour toutes les autres activités. Le bureau d'études Climat Mundi a présenté ses conclusions en juin dernier. Pas de surprise : sur notre territoire étendu, peu dense, caractérisé par une voirie importante et des logements plutôt économes, les déplacements et les sources fixes (énergie, bâtiments) constituent les principaux émetteurs de CO₂. L'enjeu : réduire nos émissions de 20 % d'ici 2020 et les diviser par 4 d'ici 2050...

Patrimoines et Services (collectivités) : 67 000 teqCO₂

Le Bilan Carbone® "Patrimoine et Services" a été réalisé sur les deux intercommunalités et 8 communes du Pays, avec extrapolation des résultats pour les 15 communes restantes. Les collectivités émettent globalement 67 000 tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂), l'équivalent de 25 000 allers-retours Paris-New York ! S'il est difficile de comparer ce chiffre avec d'autres territoires (les émissions dépendent de la taille des collectivités et des compétences qu'elles exercent), tout au moins peut-on en détailler les grandes composantes :

- Immobilisations (37 % du total), générées principalement par les 1 520 km de voirie (63 %), les 340 000 m² de bâtiments communaux ou intercommunaux (22 %) ou les réseaux eau-assainissement (12 %).
- Déplacements de personnes (22 % du total) générées à 60 % par les utilisateurs des services offerts (sports, culture, loisirs, enfance, administrations...) et à 30 % par les liaisons domicile-travail.
- Énergie utilisée par les bâtiments et services publics (14 % du total), dont 61 % d'électricité et 39 % de combustibles.
- Les intrants (11 % du total) correspondant aux achats, tels les aliments pour la restauration scolaire (51 %), les produits chimiques (29 %), les services (10 %) ou le mobilier urbain (7 %).

L'objectif proposé est une réduction, dans un premier temps, à 60 000 teqCO₂ (- 11 %) d'ici 2015. Pas de recette miracle, mais la formation et



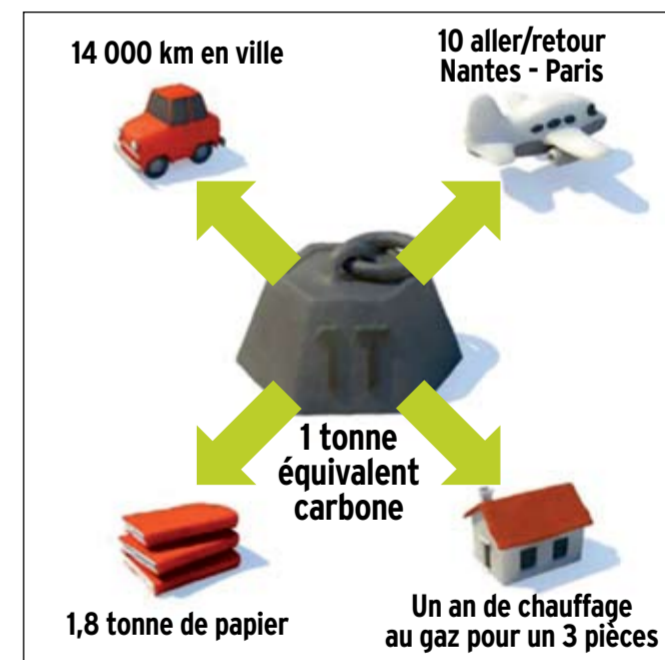
l'information des agents et des citoyens, un solide bon sens et la promotion de bonnes pratiques :

- Énergie : température à 19°C maximum dans les bureaux, isolation des bâtiments, conversion des chaudières (du fioul au bois), de l'éclairage public...
- Déplacements : télétravaux, dématérialisation, parc de véhicules moins émissifs et à gestionnaire unique, parc vélo, covoiturage, sensibilisation des visiteurs à leur impact, optimisation du réseau de transports publics...
- Commande publique : achats durables avec critère carbone, groupements d'achats, papier durable, imprimantes collectives et paramétrées recto/verso...
- Voirie : techniques de chantiers moins émissives, critère de choix carbone, veille technologique et concurrentielle...

Quelques pistes pour le futur Plan Climat

Et maintenant ? Des groupes de travail vont associer le maximum de partenaires pour se pencher sur les différentes thématiques, avec un objectif commun : faire des propositions d'actions à mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire aux enjeux du changement climatique. Sans préjuger de ce futur travail, le Bilan Carbone® fournit pistes et ratios révélateurs de l'efficacité de certaines actions :

- Politique d'incitation à la rénovation : 50 % des logements rénovés d'ici 2020 (objectif 50 kWh/m²) = - 80 000 teqCO₂.
- Modification des moyens de chauffage (logement/tertiaire) : 10 % des chaudières gaz/fioul converties (bois, pompes à chaleur, panneaux solaires thermiques) = - 18 000 teqCO₂.
- Développement de la filière éolienne : 6 éoliennes à Beaufou ont produit 26 400 MWh = économie de 2 200 teqCO₂.
- Politique d'incitation à l'utilisation de circulations douces et transports en commun :
 - Si 20 % des déplacements courts utilisent les transports en commun : - 40 000 teqCO₂.
 - Si 5 % de transfert modal de la voiture vers les autres modes de circulation : - 14 000 teqCO₂.
 - Enseignement : pédibus, bonne desserte en transports en commun des nouvelles constructions...
 - Limitation de l'usage de la voiture : Plan de circulation, zones 30, chicanes, trottoirs élargis, parcs relais, transports en commun plus rapides, priorités aux feux, densification urbaine...



Territoire (autres activités) : 1 600 000 teqCO₂

Obtenus à l'appui d'un croisement de sources de données globales avec des informations issues d'acteurs du territoire, ces émissions représentent l'équivalent de 200 km parcourus par personne et par jour, et se décomposent ainsi :

- Déplacements (730 000 teqCO₂, soit 46 % du total) : Déplacement des personnes, à majorité les résidents du Pays Yon et Vie (61 %), fret (39 %).
- Sources fixes (25 % du total) : 88 % dues à l'énergie consommée (dont 70 % aux énergies fossiles). Le secteur résidentiel émet 50 % des émissions (50 000 logements, 75 % de maisons, 5 000 000 m² chauffés), les secteurs industriel et tertiaire 31 et 19 %.
- Agriculture (17 %) : émissions dues essentiellement au méthane émis par 74 000 bovins.
- Autres (12 %) : concernant la construction et la voirie ainsi que les déchets.

Les éoliennes de Beaufou.



Diagnostic santé partagé

Le Pays ausculté pour "soigner" son organisation future de santé

Notre santé, un droit inaliénable ? À condition de prendre en compte les besoins (actuels et futurs) identifiés des populations et des professionnels de santé, puis d'adapter, mailler, cordonner les futures réponses. A cet effet, le Pays Yon et Vie a commandé un "diagnostic santé" au cabinet Sanesco. Cartographie détaillée, concertation et temps d'échanges, réflexion prospective... lui permettent d'identifier les forces et faiblesses du territoire : si la population jouit d'un bon état général de santé, des disparités se font jour, certains publics (jeunes, personnes âgées, populations précaires) nécessitent une attention prioritaire, et les risques d'une moindre densité médicale et paramédicale du territoire questionnent l'avenir. Au diagnostic devraient donc succéder des initiatives visant au "bon dimensionnement" de l'offre santé du territoire à terme...

Le contexte national et régional : un paysage médico-social reconfiguré

La Loi HPST n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, reconfigure l'organisation territoriale du système de santé autour d'Agences Régionales de Santé (ARS). Celle des Pays de la Loire, en place depuis avril dernier, regroupe ainsi tous les organismes chargés des politiques de santé dans les départements et la région. Dans le cadre du futur Projet Régional de Santé, l'ARS mettra en œuvre des programmes portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Au travers de contrats locaux de santé, elle proposera aux collectivités locales de décliner les projets que ces dernières jugeront prioritaires et pertinents localement. Une possible opportunité pour le Pays, toutefois en attente de précisions quant aux contenus, modalités de pilotage... et moyens attribués à ces contrats !

Des caractéristiques socio-économiques au profil sanitaire du Pays

A bon état socio-économique du territoire, bon état de santé général de ses habitants, avec des indicateurs sanitaires proches des tendances constatées à l'échelle nationale. Un constat toutefois assorti de réserves :

► attractif, en progression démographique et en développement continu, le bassin de vie recouvre des disparités marquées entre communes et entre catégories socioprofessionnelles ;

► dynamique et prospère, son économie se caractérise aussi par des emplois peu qualifiés, avec un revenu moyen par habitant modeste ;

► la précarité, de plus en plus visible, impacte toutes les strates de population, avec des difficultés accentuées pour les femmes jeunes, inactives, socialement défavorisées.

Bref, le Pays Yon et Vie s'avère un territoire pluriel qui nécessite des réponses justes et adaptées...

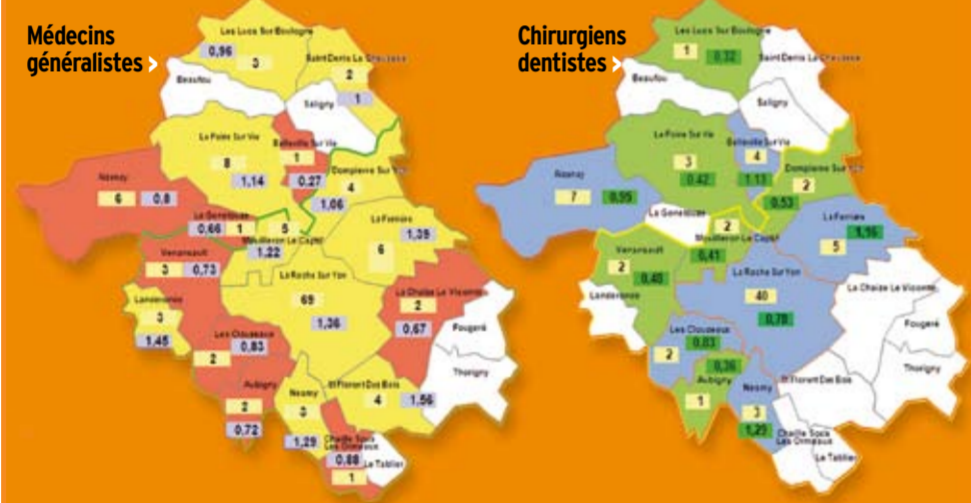
L'offre de soins du Pays

Soins de premier recours

- 126 médecins généralistes soit 1,1 pour 1 000 hab. (Vendée 0,9 - France 0,9)
- 103 kinés soit 0,91 pour 1 000 hab. (Vendée 0,8 - France 1,05)
- 72 dentistes soit 0,64 pour 1 000 hab. (Vendée 0,5 - France 0,65)
- 59 infirmiers libéraux + 3 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) (114 places) + 3 centres de soins infirmiers (20 salariés) soit 0,52 (0,7 ensemble des infirmiers) pour 1 000 hab. (Vendée 0,6 - France 0,8)

Médecins spécialistes - Pharmacies

- 275 médecins spécialistes libéraux (175) et hospitaliers, soit 2,45 pour 1 000 hab. (France 1)
- 37 pharmacies



Densité médicale	Communes au dessus de la moyenne nationale	Densité médicale	Communes en augmentation
Nb de médecins g.	Communes sous dotées / à la moyenne nationale	Nb de ch. dentistes	Communes en baisse

► Un bassin de vie bien desservi avec une densité médicale et paramédicale satisfaisante. L'offre de spécialistes est concentrée sur La Roche-sur-Yon et sa densité amenée à se réduire, suite à de nombreux départs à la retraite.

Le marché officinal couvre l'ensemble du territoire, le nombre de pharmacies devrait rester inchangé dans les années à venir.

L'offre de soins infirmiers, identique aux ratios nationaux, est insuffisante au regard du fort développement annoncé de l'hospitalisation à domicile.

L'organisation de la permanence des soins sera amenée à évoluer du fait de la baisse attendue du nombre de secteurs de garde.

Les modes de consommation sanitaires de trois populations ciblées

Les jeunes

► Les moins de 20 ans s'avèrent en bonne santé, mais leur part ne cesse de diminuer (23,1 % de la population d'ici 2020 contre 27 % en 2006), avec de fortes disparités entre communes.

territoire, les services de soins à domicile sont actifs et de plus en plus sollicités.

Mais se posent les enjeux du grand âge : adaptation du logement à l'hospitalisation à domicile, suivi toujours plus médicalisé dans les établissements d'accueil, capacités financières des personnes âgées à subvenir à leurs besoins...

Les populations précaires

► La précarité concerne toutes les populations (urbaine et rurale, âgée et jeune, accentuée chez les femmes de moins de 25 ans), avec pour conséquences des problématiques sanitaires accrues.

► Ces populations relèquent au second plan leur état de santé, voire renoncent aux soins, et perçoivent souvent les démarches administratives comme décourageantes (ouverture des droits à la Couverture Maladie Universelle, etc.).

L'enjeu consiste à adopter des réponses plurielles impliquant confiance, réciprocité et engagement à long terme.

La santé mentale, enjeu transversal de santé publique

► La souffrance psychique, le mal-être, s'observent de plus en plus dans toutes les tranches d'âge.

► Avec 171 lits et places, soit 7,2 pour 1 000 hab., la capacité d'accueil en psychiatrie infanto-juvénile et générale est dimensionnée pour un bassin de population bien supérieur à celui du Pays Yon et Vie et à son aire d'influence.

► Par contre, l'insertion de personnes atteintes de troubles psychiatriques dans la Cité, son incidence sur le voisinage, questionnent l'organisation des services en charge de leur suivi et de leur accompagnement.

Des réponses existent mais nécessitent une approche coordonnée et décloisonnée, notamment des actions partenariales privilégiant le tissu associatif.

Une densité satisfaisante ? Oui mais...

La densité médicale et paramédicale du Pays est "satisfaisante" au regard de ratios nationaux. Mais réalités du terrain et perspectives à terme, notamment concernant les médecins généralistes, tempèrent ce satisfecit :

► Beaufou, Fougeré, Saligny, Le Tablier, Thorigny, n'en disposent pas. Aizenay, Aubigny, Belleville-sur-Vie, La Chaize-le-Vicomte, Les Clouzeaux et Venansault sont en dessous du seuil critique de 0,9 médecin pour 1 000 habitants. Inquiétant, au regard de la perte sèche (départ en retraite) d'ici 10 ans d'une douzaine de praticiens...

► Le numérus clause (nombre fixe d'étudiants admis en 1^{ère} année de médecine) tombé à 3 500 en 1998, n'a retrouvé son niveau de 1980 (7 000 étudiants) qu'en 2008. Sachant qu'il faut 12 à 14 ans de l'entrée en études à l'installation, cette inflexion ne produira ses effets qu'à compter de 2018.

► Sur 10 étudiants en médecine, 1 seul s'installera en libéral. Et de plus en plus de médecins privilégient le salariat (horaires plus raisonnables) à l'installation : là où un médecin suffisait, il en faudrait le double...

Alors que sa population ne cesse d'augmenter, le Pays Yon et Vie entend donc prévenir globalement la pénurie de professionnels, notamment en encourageant la création de maisons de santé pluridisciplinaires...



Le diagnostic restitué à nombre d'élus, professionnels et acteurs locaux de la santé, attentifs et motivés.

Synthèse et premiers enjeux du diagnostic santé partagé

Forces

- Une croissance démographique soutenue
- Un bon état de santé général des populations
- Une densité médicale satisfaisante
- Une offre de soins couvrant l'ensemble du Pays
- La présence de 2 établissements hospitaliers avec quasiment toutes les spécialités représentées
- Des acteurs sociaux et associatifs investis dans le champ de la santé
- Peu de besoins non satisfaits
- Une dynamique locale structurante et encourageante pour l'avenir.

Menaces

- La baisse attendue de la démographie médicale (15 à 20 % de l'effectif global)
- L'isolement et la paupérisation de certaines populations
- L'émergence d'un 5^{ème} risque - la dépendance - qui nécessite d'être anticipé
- Les difficultés pratiques de la mise en conformité des espaces aux personnes à mobilité réduite
- Des sujets préoccupants :
 - la nutrition,
 - le mal-être
 - les conduites à risque.

Une longueur d'avance pour répondre aux enjeux locaux

Grâce au diagnostic Santé partagé, le Pays a pu amorcer une réflexion allant dans le sens d'un maillage du territoire, assortie d'une double volonté :

- réduire les inégalités territoriales et sociales de santé,
- anticiper les bouleversements sanitaires et médico-sociaux : dépendance, baisse de la démographie médicale...

Il peut s'appuyer sur des acteurs dynamiques, porteurs de projets innovants, en lien avec les orientations stratégiques de l'Agence Régionale de Santé.



Ces atouts devraient lui permettre de réfléchir à :

- Son positionnement dans la nouvelle architecture Santé : présenter à la tutelle régionale (l'ARS) des projets cohérents, interdisciplinaires et pluriannuels, permettrait au Pays de tirer le meilleur parti des réformes en cours.
- Son implication dans un "projet médical de territoire", concentré sur un nombre limité de

thématiques. En l'espèce, le Pays jouerait un rôle de coordinateur ou d'incubateur d'initiatives innovantes, notamment en matière de prévention.

► La structuration de son offre de soins autour de maisons de santé pluridisciplinaires dans une logique de pôles de santé afin de veiller à un maillage cohérent et pérenne du territoire.

Des maisons de santé pluridisciplinaires dans une logique de "pôles"

Le Pays Yon et Vie a décidé d'encourager la création de maisons de santé pluridisciplinaires (voir Yon et Vie n°17), regroupant plusieurs professionnels (médecins, infirmiers, kinés...) pour une économie d'échelle, dans des locaux créés ou mis à disposition par les communes. A ce jour, on en recense huit, opérationnelles ou en projet, à Aizenay, Aubigny, Belleville-sur-Vie, La Ferrière, Le Poiré-sur-Vie, Les Lucs-sur-Boulogne, Nesmy et Venansault

A terme, l'offre de soins du territoire pourrait se structurer au sein de telles maisons, mais dans une logique de "pôles" de santé dont l'organisation serait la suivante :

- des micro-territoires (une commune "pivot" et des communes périphériques, représentant un bassin d'au moins 10 000 habitants) comprenant au moins 10 médecins généralistes,
- avec ou sans regroupement physique des professionnels de santé sur un même site, selon leurs aspirations, en les impliquant dans le processus de décision.

Toutes les communes bénéficieraient ainsi des services d'un médecin généraliste, de manière permanente ou programmée (2 ou 3 permanences par semaine dans un local mis à disposition). Un dispositif attractif pour les jeunes médecins, structurant pour le territoire (offre de soins, éducation à la santé, prévention), éligible à de nouveaux cofinancements... Bref, un possible remède à la baisse annoncée du taux d'encadrement médical !

Morceaux choisis

de la restitution du diagnostic aux acteurs de la santé

La restitution du diagnostic santé, le 1^{er} juin dernier à la Maison des communes, a mobilisé nombre d'élus, professionnels et acteurs locaux de la santé. Vivement intéressés, voire désireux d'être associés aux réflexions à venir, les présents n'ont pas été avares de questions et de témoignages, à l'issue de l'exposé du Docteur Jean-Noël Collin (Sanesco). Morceaux choisis :

Pierre Regnault : "Nous, élus locaux, n'avons ni la vocation ni les moyens de nous emparer de grands enjeux de la santé, qui sont de la responsabilité de l'État. En concertation avec les acteurs, coordonnons nos efforts sur des thématiques essentielles pour le territoire. Nous ne pouvons rester inactifs face à la précarité, quand on considère par exemple que des gens qui n'accèdent plus aux soins risquent de surcroît d'être exclus de l'emploi..."

Un médecin généraliste : "Le diagnostic est très optimiste. Il ne rend pas compte du malaise des médecins généralistes déjà débordés sans parler de la permanence de soins, de la pénibilité de leur travail, à tel point que certains se posent la question de "dévisser" leur plaque. Chaque jour, on refuse à plusieurs patients de devenir leur médecin traitant."

Un directeur de centre de soins aux toxicomanes : "Les attitudes ne sont pas systématiquement cloisonnées entre acteurs de la santé, en attestent les nombreuses initiatives de coordination existantes et en projet dans le domaine de l'addictologie en Vendée, associant les structures hospitalières, les services spécialisés, les associations..."

Un médecin généraliste : "Il est fait état dans le diagnostic d'une possible évolution de la permanence de soins de La Roche-sur-Yon de 4 secteurs à 1 seul. Or, cela relève de la responsabilité des professionnels de santé, pas de celle de l'État ni de l'ARS !"

Une responsable de réseau de maisons de quartier : "Des problèmes de suivi des personnes atteintes de troubles psychiatriques qui rejouent sur le voisinage sont évoqués dans le diagnostic. Nous sommes très démunis, sans formation ni information pour accueillir et accompagner ces personnes."

Un dirigeant d'hôpital : "Dans un contexte concurrentiel public/privé, quand on recrute un praticien hospitalier, on recrute aussi son conjoint ! A la qualité du plateau technique doit s'ajouter celle de l'environnement (attractivité du territoire, de la ville), assortie d'une proposition d'emploi pour le conjoint."

Jacques Auxiette : "Sans nous substituer à la volonté des acteurs de santé, nous voulons disposer d'une vision stratégique pour regarder les réalités en face. La démarche du Pays Yon et Vie est suivie avec intérêt par la Région des Pays de la Loire qui a pour ambition d'accompagner au mieux les démarches des professionnels, d'encourager les initiatives et les expérimentations à même de mailler nos territoires et de leur assurer une densité médicale suffisante."